



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Radiotelephonie

Question écrite n° 38543

Texte de la question

M Jacques Guyard demande a M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, charge des P et T, comment il entend defendre, dans le cadre europeen, la capacite actuelle d'emission dont beneficent nos radio-amateurs et nos « cibistes ». Il attire son attention sur les graves restrictions qu'apporterait l'application de la norme CEPT, norme purement administrative qui n'a jamais ete ratifiee par l'autorite politique europeenne. Il lui demande quelles initiatives il compte prendre pour que la liberte d'emission sans gene d'autrui, telle qu'elle existe actuellement en France, soit protegee.

Données clés

Auteur : [M. Guyard Jacques](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38543

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : P.T.T.

Ministère attributaire : P.T.T.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1346